

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

CC/SD Interne : 8413

N° 2019/154

D.848



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées, au titre de l'année 2019, par différents groupements et associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à trois associations détaillées dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 450.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019



Le Maire,

Sonia LAGARDE

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

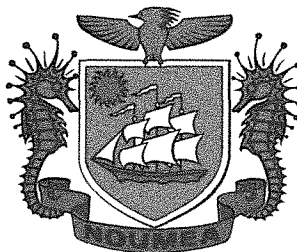
Budget annuel subvention de fonctionnement : 123 635 000 F/CFP
 2019
 Budget déjà attribué pour 2019 : 122 775 000 F/CFP
 Budget Villes jumelles attribué pour 2019 : 735 000 F/CFP
 Reliquat budget 2019 : 860 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 450 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 410 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
JEEP ARMY CLUB CALEDONIEN	1997	Restauration et entretien de véhicules de collection issus de la présence américaine en Nouvelle-Calédonie	250 000 F	950 000 F	Gouvernement : 200 000 F Province Sud : 200 000 F Commune de Moindou : 200 000 F	200 000 F	Favorable	150 000 F
COMITE MISS NOUVELLE-CALEDONIE	1991	Organisation de la prochaine élection de Miss Nouvelle-Calédonie 2019	300 000 F	15 630 000 F	Gouvernement : 6 000 000 F Province Sud : 3 500 000 F Province Nord : 500 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION ANARUA	-	Aide à l'accueil d'une délégation polynésienne et l'organisation de visites culturelles et patrimoniales à Nouméa du 1 ^{er} au 7 décembre 2019	100 000 F	1 900 000 F	Commune de Poindimié : 350 000 F Commune de Hienghène : 100 000 F Commune de Voh : 50 000 F Province Nord : 400 000 F	Sans objet	Favorable	100 000 F
TOTAUX			650 000 F	18 480 000 F				450 000 F

DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL NON RETENUE

Budget annuel subvention de fonctionnement : 123 635 000 F/CFP
2019
Budget déjà attribué pour 2019 : 12 775 000F/CFP
Budget Villes jumelles attribué pour 2019 : 735 000 F/CFP
Reliquat budget 2019 : 860 000 F/CFP
Proposition d'attribution : 450 000 F/CFP
Disponible après proposition : 410 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ARCHIPEL PRODUCTION SARL	2013	Réalisation d'une émission télévisée intitulée <i>Ose ta boîte</i> dans le cadre de la promotion de création d'entreprise	1 000 000 F	38 420 848 F	Gouvernement : 5 000 000 F Province Sud : 3 000 000 F Province Nord : 2 000 000 F Province des Iles : 2 000 000 F	-	Défavorable	0 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	34	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants (10 procurations)	:	44	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			M.	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			Mme	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/154 du 18 septembre 2019,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 450.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux associations suivantes :

ASSOCIATION JEEP ARMY CLUB CALEDONIEN (Restauration et entretien de véhicules de collection issus de la présence américaine en Nouvelle-Calédonie)	150.000 F/CFP
COMITE MISS NOUVELLE CALEDONIE (Participation à l'organisation de l'élection de miss Nouvelle-Calédonie 2019)	200.000 F/CFP
ASSOCIATION ANARUA (Aide à l'accueil d'une délégation polynésienne et l'organisation de visites culturelles et patrimoniales à Nouméa du 1 ^{er} au 7 décembre 2020)	100.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

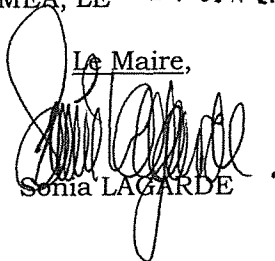
ARTICLE 3 /

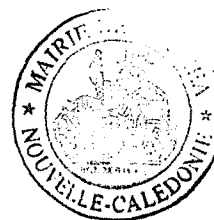
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

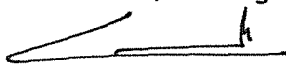
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R. (S.A.R.V.)	-	1
SGL	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et ~~par~~ publié le **25 OCT. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

